

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social

Arrêté du 10 août 2012

**portant nomination des membres du jury pour le troisième concours de recrutement
des inspecteurs du travail au titre de l'année 2013**

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu l'arrêté du 3 mars 2010 relatif à l'organisation du troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail modifié par l'arrêté du 9 juillet 2012, notamment l'article 5 ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail,

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés en qualité de membres du jury du 3^{ème} concours de recrutement d'inspecteurs du travail, au titre de l'année 2013 :

Madame Joëlle VOISIN inspectrice générale des affaires sociales honoraire, en service extraordinaire, présidente du jury,

Au titre des agents du corps de l'inspection du travail, dont au moins un avec le grade de directeur du travail :

Monsieur Jean LE GAC directeur du travail auprès du délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Madame Marie-Annick MICHAUX directrice du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France (unité territoriale du Val de Marne) ;

Monsieur Philippe PORTMANN directeur du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France ;

Au titre des agents de catégorie A en fonctions dans les services centraux ou déconcentrés des ministères chargés du travail, de l'emploi ou de la formation professionnelle :

- Madame Sophie ONADO attachée principale d'administration à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle au ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;
- Monsieur Jean-Christophe MARCHAL attaché principal à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services au ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;

Au titre des personnalités qualifiées :

- Madame Isabelle LAFFONT-FAUST directrice du travail à l'autorité de sûreté nucléaire, direction des centrales nucléaires ;
- Madame Jessy PRETTO agente contractuelle hors catégorie à la direction générale du travail au ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;

Au titre des correcteurs et des examinateurs associés :

- Monsieur Jean-Marc GERLIER directeur du travail honoraire ;
- Madame Laure GINESTY directrice du travail à la direction générale du travail au ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;
- Madame Christine RECEVEUR directrice du travail à la direction générale du travail au ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;
- Madame Pascale VIARD attachée principale à la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer - direction des services de transport au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Article 2 :

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 AOUT 2012

Pour le Ministre et par délégation
Le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services

Joël BLONDEL